Procès-verbal

Conseil académique du 8 septembre 2016



Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 08 septembre 2016 à 14h30 à l'Amphithéâtre Volney, UFR Droit Economie Gestion, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

DODI ÉDO OL 1 II	
ROBLÉDO Christian	Présent
Président	D.
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Absent
ANGOT Christophe	Absent
ARAB Chadia	Présente
AUGEREAU Laëtitia	Absente
BALLUS Kenny	Absent
Suppléante : GABILLARD Nina	
BARBE Valérie	Présente
BENETEAU Eric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	Excusé, procuration à DENECHERE Yves
BERAUD Etienne	Absent
Suppléant : FDILI Otman	
BERNIER Monique	Présente
BOISARD Valentine	Absente
Suppléant : MERCIER Thibault	Présent
BOUCHERON Sonia	Présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente
CAILLEAU Thierry	Présent
CALENDA Alphonse	Présent
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Présent
CHAMPIN Tristan	Absent
Suppléante : CRESPIN Lucille	
CHAPPEY Alexandre	Absent
Suppléante : ROBERT Cynthia	
CHUREAU Véronique	Présente
COTTIER Claire	Absente
Suppléant : GARNIER Arnaud	
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Clarisse	Absente
DENECHERE Yves	Présent
DESMEDT Marianne	Excusée, procuration à SIMONEAU Philippe
DUBOSQ Nicolas	Absent
Suppléant : BOURGEOLAIS Théophile	
DUTHOIT Paul-Louis	Excusé, procuration à HARDY Zoé
Suppléante : PAIRIGOUAS Océane	
EMOND Hervé	Excusé
FLEURANT Cyril	Excusé, procuration à LERICHE Philippe
FORTIER Jonathan	Présent
Suppléante : MAUGER Claire	
FOUCHER Fabrice	Absent
FOUCHET Florian	Excusé, procuration à BOUCHERON Sonia
GAUMER Nathalie	Présente
GERAULT Laurent	Absent
Suppléant : BRANCOUR Roch	
GIMEL Jean-Christophe	Excusé, procuration à LEMAIRE Félicien
GUERINEAU Emma	Absente
Suppléante : TOFFALETTI Marie-Charlotte	
GUILMEAU Alexandre	Présent
Suppléante : CHENIER Aline	
HARDY Zoé	Présente
Suppléant : METTENDORF Loïc	
11	

HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
INGREMEAU Françoise	absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, procuration à SAUBION Frédéric
KEMPF Marie	Excusée, procuration à ROUSSEAU Audrey
KIKER Safia	Présente
Suppléante : TARDIF Constance	
LACROIX Florence	Excusée, procuration à BARBE Valérie
Suppléante : CHAUVIGNE Céline	
LAHEURTE Cyrille	Absente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Excusée, procuration à LERICHE Philippe
LEMAIRE Félicien	Présent
LEMENAND Thierry	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, procuration à CALENDA Alphonse
LIBOUBAN Hélène	Présente
MALLET Sabine	Présente
MARTIN Kevin	Absent
Suppléante : LE MOIGNE Marie-Anne	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, procuration à ALLAIN Philippe
MOISY Laurence	Excusée, procuration à CAMUS Sandra
NEAU Alice	Excusée, procuration à MERCIER Thibault
Suppléant : BIRIERE Olivier	
PARIS Anaïs	Absente
Suppléante : CALLET Estelle	
PELOILE Manuelle	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Excusé, procuration à VIOLIER Philippe
PIERRE Eric	Excusé, procuration à BARBE Valérie
PROCACCIO Vincent	Absent
QUITTE Bérangère	Excusée, procuration à GUILMEAU Alexandre
Suppléant : HUMEAU Lucas	
REEVES Joseph	Absent
Suppléant : MOUATE Olivier	
RICHOMME Pascal	Excusé, procuration à HELESBREUX Jean-Jacques
ROUSSEAU Audrey	Présente
RULENCE David	Excusé
SACHOT Adrien	Absent
Suppléant : DESTERMES Théodore	
SALLE Marc	Absent
SAUBION Frédéric	Présent
SIMONEAU Philippe	Présent
STEVENS Charles	Absent
Suppléante : PIRAUX Louise	
TAIBI Aude Nuscia	Présente
TRAVERS Muriel	Absente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, procuration à CAILLEAU Thierry
VIOLIER Philippe	Présent
VOSTRIKOVA-JACOB Lioudmila	Excusée, procuration à SAUBION Frédéric
YVARD Jean-Michel	Présent
T VALLED JOURT WHO HOT	TTOOUTE

A l'ouverture de la séance du 8 septembre 2016, 56 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 36 membres présents, 20 procurations).

Procès-verbal du conseil académique du 8 septembre 2016

♦ Membres statutaires à titre consultatif

Olivier HUISMAN - Directeur général des services

♦ Membres présents invités par le Président

Catherine BERNARD : VP délégué aux relations Lydie BOUVIER : Directeur de l'IUT avec les milieux économiques

Didier BOISSON : Doyen de la faculté de Lettres, Didier LE GALL : VP en charge du conseil Langues et Sciences Humaines d'administration

♦ Secrétariat de séance

Cellule Institutionnelle

♦ Ordre du jour

1.	Informations	4
	Projet d'établissement	
	Section disciplinaire à l'égard des usagers, suite à démission, élection collège 1° d'un professeur de	
un	iversités ou personnels assimilés	5
	Section disciplinaire à l'égard des usagers, élection de 6 suppléants collège 4° des usagers	

♦ Annexes : dossiers de séance

M. ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h30.

1. Informations

- M. ROBLÉDO présente trois informations principales :
- > Fin juillet, une réunion de concertation avec l'INSERM a permis d'examiner les différents dossiers de demandes de labellisations des différentes équipes de l'université auprès de celui-ci. Les équipes labellisées INSERM sont les 4 équipes qui font parties du CRC INA, du SOPAM, de MITOVASC, de MINT et de l'équipe du LEST qui intègre l'IRCEP.
- > L'INSERM a fait valoir sa volonté de quitter la SATT OUEST VALORISATION. L'actionnariat sera revu ainsi : les 3 % détenus par l'INSERM seront redistribués à titre gracieux au collège A dit du collège académique au prorata de leur participation dans la SATT OUEST VALORISATION. Ces 3% seront répartis auprès de l'UBL, du CNRS et de l'IRD; ce qui ne changerait pas la répartition ou le poids de chacun des collèges dans l'ensemble de l'actionnariat de la SATT OUEST VALORISATION. Ces points seront abordés au sein du comité interrégional de valorisation à Rennes puis au cours du conseil d'administration de la SATT le 15 septembre. On ne sait pas encore aujourd'hui quels seront les impacts de cette sortie de la SATT en ce qui concerne la valorisation des équipes qui sont liées à l'INSERM (plus à l'INSERM français désormais et non à la SATT). Le président suivra les évolutions de ce dossier.
- M. SIMONEAU répond à la question de M. DENECHERE : Ce n'est pas une décision qui s'étend à l'ensemble des SATT sur le territoire national.
- > La lecture du rapport HCERES, qui est plutôt bien équilibré, a bien analysé les forces et les faiblesses de l'établissement. Des points notent des axes d'améliorations déjà identifiés avec notamment un élément assez important concernant la capacité ou le pilotage de l'offre de formation. La lecture du rapport laisserait entendre que l'offre de formation ne serait pas pilotée à l'université d'Angers : il n'a peut-être pas été expliqué qu'elles étaient la place et le rôle à la fois de la CFVU, du bureau de la CFVU, du conseil de gouvernance en lien avec les choix pédagogiques qui peuvent être faits par les composantes. L'université souhaite un mode de pilotage qui associe fortement les structures de l'université tandis que l'HCERES tend vers un pilotage beaucoup plus centralisé.

L'état des lieux d'une trentaine de recommandations ne montre pas de points antagonistes ou en décalage avec le projet d'établissement et ses objectifs. Tout le projet ne répond pas au mot près aux différentes recommandations mais pas mal de points y figurent :

- Concernant le pilotage de l'offre de formation, le projet répond à l'HCERES notamment par le souhait d'associer un comité d'orientation stratégie dont l'objectif serait de donner un regard sur la politique de formation telle qu'elle a été déployée dans la première partie du contrat.
- Concernant la capacité à mesurer les différentes actions que l'université peut déployer : ce sujet a déjà été identifié et des propositions figurent donc déjà dans le projet d'établissement.

Suite à une question de Mme ARAB, M. ROBLÉDO répond que l'augmentation des effectifs est un sujet identifié dans les risques potentiels à terme, non pas d'un désengagement mais, en tout cas, d'un financement en ciseaux des collectivités. L'université a commencé à réfléchir aux dispositifs qui vont pouvoir être déployés et prendre le relais si besoin par rapport au financement des collectivités territoriales, locales sur les programmes RFI. La région va repasser au crible l'ensemble du dispositif de soutien à l'enseignement supérieur. Un soutien pluriannuel a été négocié avec le conseil régional. De plus, une dimension innovation sur un certain nombre de programmes doit à terme générer aussi des fonds propres pour les établissements qui participent à ces programmes.

M. ROBLÉDO évoque l'accueil des étudiants. L'université d'Angers, comme d'autres universités, doit faire face à l'afflux plus important d'étudiants malgré un taux d'encadrement qui est inférieur au standard. Le projet d'établissement imagine d'autres formes et modèles pédagogiques qui permettent d'accueillir, d'encadrer et de former des étudiants plus nombreux : faire de l'innovation pédagogique en gardant un niveau d'excellence.

Procès-verbal du conseil académique du 8 septembre 2016

M. SIMONEAU rebondit sur le financement par la région : un seul financeur est une position de fragilité. L'objectif est de diversifier au maximum les sources de financement. La région continue, malgré tout, d'abonder sur des programmes de recherche (ex : stratégie internationale récemment...)

2. Projet d'établissement

M. ROBLÉDO rappelle le processus de mise en place du projet d'établissement construit autour des axes validés sur la note d'orientation stratégique en 2015. Le projet a été établit et a fait l'objet d'une large diffusion auprès des composantes, des membres du Conseil académique, des membres du Conseil d'administration qui ont faits remonter leurs remarques et propositions qui ont été présentées au Conseil d'administration du 30 iuin.

Des modifications ont été proposées puis examinées et validées lors du séminaire du Conseil de Gouvernance du 12 juillet.

Ce projet sera également examiné lors du Conseil d'administration du 15 septembre pour un envoi auprès du ministère à la fin du mois de septembre.

C'est à partir de ce projet d'établissement que vont s'engager les négociations avec le ministère pour définir ce que sera le contrat d'établissement pour la période 2017-2021 et qui doit être signé vers la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Le projet proposé va subir vraisemblablement des évolutions lors de la période de négociation avec le ministère. Le contrat d'établissement sera plus succins que le projet d'établissement. Chaque objectif sera assorti d'indicateurs qui seront suivi tout au long du contrat.

Suite à une question de Mme CAMUS, M. ROBLÉDO explique que l'objectif est d'avoir des liens plus privilégiés avec les entreprises et avec les intervenants des milieux économiques afin de répondre aux demandes d'étude des entreprises ou à la formation continue.

Il faut proposer un coût complet c'est-à-dire une prestation dont le coût prend en compte l'ensemble du fonctionnement de l'université (matériel, mis à disposition de personnel administratif et technique et pas seulement que le temps de recherche...) pour les partenaires. Il s'agit d'obtenir des ressources autres que les subventions.

Ce projet est soumis à l'approbation des membres du Conseil Académique et adoptée à l'unanimité avec 56 voix pour.

3. Section disciplinaire à l'égard des usagers, suite à démission, élection collège 1° d'un professeur des universités ou personnels assimilés

M. ROBLÉDO indique que cette personne sera de fait président suppléant. Est susceptible d'être candidat :

- Philippe VIOLIER
- Cyril FLEURANT
- Philippe LERICHE
- Alphonse CALENDA
- Thierry URBAN
- Nicola LEROLLE
- Philippe ALLAIN
- Jean-Pierre BENOIT

Procès-verbal du conseil académique du 8 septembre 2016

- Félicien LEMAIRE
- Vincent PROCACCIO
- Pascal RICHOMME
- Marc SALLE
- Frédéric SAUBION
- Philippe SIMONEAU
- M. Alphonse CALENDA est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.
 - 4. <u>Section disciplinaire à l'égard des usagers, élection de 6 suppléants collège 4° des usagers</u>
- M. Alexandre GUILMEAU et M. Thibaut MERCIER sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 15h30.

Le Président de l'Université d'Angers, Christian ROBLÉDO Le Vice-président du Conseil d'administration, Didier LE GALL

Le Vice-président de la Recherche, Philippe SIMONEAU Le Vice-président de la formation et de la vie universitaire, Sabine MALLET

Le Directeur général des services de l'Université d'Angers, Olivier HUISMAN